

# CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2023

Le 6 janvier 2023, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 2 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercices : 11

Étaient présents :

BLANCO Jordan

CAZORLA Dominique

CHABRIER Alexandre

CHARBONNIER Jérôme

DEFOND Marion

DEFOND Thérèse

GIBERT Maryline

GOUTORBE TORRE Jeannine

MOREL Nathalie

PENT Damien

PERRET Clotilde

Secrétaire de séance : CHARBONNIER Jérôme

## Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 2 décembre 2022
- Fixation du loyer du bureau du SIVOM des Bois Noirs et de la Madeleine
- Régularisation du parcellaire cadastral de la piste forestière du Limouzat à la Besbre
- Étude de plusieurs demandes de subvention
- Travaux au stade
- Demande d'aliénation des chemins et placettes publics à la France
- Questions diverses

Ordre du jour : Approbation du compte-rendu de la séance du 2 décembre 2022

Ajout d'une délibération demandée par Adage pour officialiser que la commune porte le lot 1 (terrassement-réseaux secs) et le SIVOM le lot 2 (réseaux humides) pour les travaux au lotissement de La Motte. Par conséquent, Adage fait une diminution de 50% (soit 1750 €) sur le contrat de maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le maire à signer l'avenant du contrat de maîtrise d'œuvre avec la société Adage.

Le compte-rendu de la séance du 2 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour : Fixation du loyer du bureau du SIVOM des Bois Noirs et de la Madeleine

Pour tenir compte des charges financières qui pèsent sur la commune et pour être transparents au niveau du budget du SIVOM, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander un loyer de 80 € par mois (facturé semestriellement) au SIVOM pour l'utilisation du bureau situé à la salle des fêtes.

Ordre du jour : Régularisation du parcellaire cadastral de la piste forestière du Limouzat à la Besbre

Pour la régularisation cadastrale de la piste forestière du Limouzat à la Besbre, le conseil municipal souhaite demander d'autres devis en plus de celui déjà présenté par Adage-Roanne.

## Ordre du jour : Étude de plusieurs demandes de subvention

Le conseil municipal valide à l'unanimité une subvention à hauteur de 100 € pour le Relais-Transport en Pays d'Urfé et une subvention d'un montant de 150 € à l'ADMR (comme en 2022 pour chaque association).

## Ordre du jour : Travaux au stade

L'entreprise Mattana est intervenue fin 2022 et en ce début d'année 2023 pour la réalisation de la dalle. Suite à l'augmentation des matières premières, l'entreprise Vallas a dû actualiser son devis. Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le nouveau devis qui s'élève à 31 326,96€ HT. Les travaux devraient rapidement se poursuivre.

## Ordre du jour : Demande d'aliénation d'un chemin et d'une placette publics à la France

Le conseil municipal ne donne pas suite à la demande d'aliénation du domaine public situé à la France.

## Ordre du jour : Questions diverses

- **Demandes d'utilisation de la salle des fêtes**

Dimanche 16 avril 2023 : demande d'utilisation de la salle pour un accueil casse-croûte tiré du sac par l'Association « Les Enfants Avant tout » lors d'un circuit découvert d'amateurs de voitures anciennes. Le tarif location de la salle seule est appliqué : 105 €

Jeudi 18 mai 2023, Ascension : Les organisateurs de « la Ronde des Bois Noirs » - rassemblement d'une cinquantaine de 4x4 souhaitent utiliser la salle pour un repas préparé sur place. Le tarif salle + cuisine pour organisateurs extérieurs à la commune est appliqué : 265€.

- **Le magasin et son logement**

Il sera établi un bail provisoire du 17 janvier au 31 mars pour permettre le dépôt de meubles demandé par M. et Mme Sourice.

En prévision de l'installation des nouveaux commerçants à partir du 1<sup>er</sup> avril dans le multiple rural, une vérification de l'installation électrique va être demandée auprès de Dekra.

La rédaction d'un bail unique (logement et commerce) par Me Beittex est actuellement en cours.

La commission des bâtiments s'occupe de faire le nécessaire (demande de devis, validation des travaux) concernant les prises électriques et l'emplacement d'un lave-vaisselle.

- **Commission information**

Préparation de Saint-Priest.info n° 9 : Réunion le mercredi 11 janvier 2023 à 20h00 à la mairie.

- **Repas des aînés**

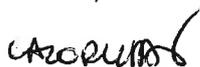
Décorations réalisées les 4 et 10 janvier 2023 à la cantine scolaire.

Installation le 14 janvier 2023 à 11h00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 3 février 2023 à 19h30 à la mairie.

La séance est close à 21h15.

Le Président,



Le Secrétaire,

